Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260929-108_09_2026-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	26	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 29 Septembre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/09/2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DAVID Emilie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, GUILLOT Sandrine, LERAY Michel, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, Mmes : AUBEUX Céline, ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria, DIVET Chrystèle, LACHUER Maude LE CORRE Maëla, MARTIN Alice, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEREL Emmanuel, CHEVÉ Pierre-Henri, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, SAULNIER Thomas, VENET Clément,

Absent(s) ayant donné procuration : MENOUX Serge à M. GENDROT Jean-Marc, ROUL Christophe à M. DIVET Marcel, VOLAND Christian à M. LERAY Michel Mmes : GÉRARD Marie à M. BEAUJOUAN Thierry, PENIGUEL Anne-Laure à Mme TRÉMOUREUX Audrey, M. GIROT Charles-Henry à M. SAULNIER Thomas, Absent(s) : MAUNY Odile,

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHAMPAGNAT Victoria

2026_108 – Pour la défense et le renforcement du service public ferroviaire à Guipry-Messac et dans les Vallons de Vilaine (Présenté par le groupe " Vive la commune ")

Le Conseil municipal de Guipry-Messac,

Considérant l'importance du train et du service public ferroviaire pour les habitantes et habitants de Guipry-Messac et des communes environnantes, tant pour les déplacements quotidiens vers Rennes et Redon que pour l'accès à l'emploi, aux études, aux services publics et aux loisirs ;

Considérant que la gare de Messac-Guipry constitue un équipement public essentiel pour notre territoire et un élément majeur de son attractivité ;

Considérant que le guichet de la gare de Messac-Guipry est le seul entre Rennes et Redon et dessert donc tout un bassin de vie.

Considérant que la présence humaine en gare et l'accès à un guichet SNCF constituent un service indispensable, notamment pour les personnes âgées, les personnes peu familières des outils numériques, les voyageurs ayant besoin d'informations ou d'un accompagnement, ainsi que pour l'ensemble des usagers souhaitant bénéficier d'un service de proximité ;

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 02/10/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260929-108_09_2026-DE

Constatant la réduction progressive de l'accès aux services ferroviaires en gare, notamment la réduction des horaires d'ouverture du guichet depuis le mois de janvier 2025, et estimant nécessaire de garantir aux habitantes et habitants de notre territoire un accueil physique de qualité ;

Considérant, par ailleurs, les difficultés croissantes rencontrées par les usagers de la ligne ferroviaire reliant Guipry-Messac à Rennes, et plus largement de l'axe Rennes–Redon–Nantes ;

Constatant la multiplication des retards, des suppressions et des perturbations qui affectent régulièrement les circulations ferroviaires et dégradent les conditions de déplacement des usagers ;

Considérant que ces dysfonctionnements ont des conséquences concrètes sur la vie quotidienne des salariés, des étudiants et de l'ensemble des voyageurs, et contribuent à fragiliser la confiance des usagers dans le transport ferroviaire ;

Rappelant que l'Association des Usagers des Transports en Ille-et-Vilaine (AUTIV) a fait état d'une dégradation constante des conditions de circulation sur l'axe Rennes–Redon–Nantes et a notamment relevé de nombreuses suppressions de trains au printemps 2026. L'association demande ainsi des précisions sur les investissements et le calendrier prévus pour améliorer l'infrastructure et le matériel roulant.

Considérant que le développement du transport ferroviaire constitue une nécessité pour répondre aux enjeux climatiques, réduire la dépendance à l'automobile et garantir une mobilité accessible à toutes et tous ;

Rappelant l'opposition unanime des communes du territoire des Vallons de Vilaine à la création d'un nouveau tronçon de ligne à grande vitesse entre Rennes et Redon dans le cadre du Projet Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL), qui aurait pour conséquence l'artificialisation de centaines d'hectares de terres agricoles.

Considérant la nécessité d'engager des moyens supplémentaires et pérennes pour la modernisation et la fiabilisation de la ligne Rennes–Redon ;

Considérant également l'existence d'un second itinéraire ferroviaire entre Rennes et Nantes via Châteaubriant, dont le développement et la modernisation pourraient contribuer à diversifier les circulations et à désengorger l'axe Rennes–Redon–Nantes ;

Soulignant que l'AUTIV rappelle l'existence de cette liaison via Châteaubriant et appelle les Régions Bretagne et Pays de la Loire, ainsi que SNCF Réseau, à travailler conjointement à son amélioration.

Le Conseil municipal de Guipry-Messac émet le vœu :

1. Que soit rétabli et pérennisé un guichet SNCF pleinement opérationnel à la gare de Guipry-Messac, assurant un accueil physique des voyageurs et permettant l'accès à l'ensemble des services tels qu'ils étaient proposés aux usagers jusqu'en décembre 2024 ;

2. Que l'amplitude horaire d'ouverture de ce guichet soit élargie, afin de répondre réellement aux besoins des usagers et de permettre un accès au service public ferroviaire adapté aux horaires de déplacement du quotidien ;

3. Que la SNCF, SNCF Réseau et les autorités organisatrices compétentes, notamment la région Bretagne prennent toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à la dégradation des conditions de circulation des trains sur l'axe Guipry-Messac–Rennes

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260929-108_09_2026-DE

et, plus largement, sur l'axe Rennes–Redon–Nantes (**en témoigne la suppression de 43 trains en avril 2026 et mai 2026);**

4. Que des moyens financiers et techniques supplémentaires soient consacrés à la modernisation, à la régénération et à la fiabilisation de la ligne Rennes–Redon, afin de garantir la régularité, la ponctualité et la qualité du service ferroviaire ;

Le Conseil municipal de Guipry-Messac demande que le présent vœu soit transmis à :

- Monsieur le Président de la Région Bretagne ;
- Madame la Présidente de la Région Pays de la Loire ;
- la Direction de SNCF Voyageurs ;
- la Direction de SNCF Réseau ;
- ainsi qu'aux parlementaires représentant le territoire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/09/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN